AVIS PUBLIC

Avis public est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage a adopté, lors de sa séance ordinaire du 14 juillet 2026, le **Règlement numéro 437-2026 décrétant les règles de contrôle et suivi budgétaire**.

Ce règlement est disponible au bureau municipal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Patrice-de-Beaurivage, ce 15e jour de juillet 2026.

Alexandra Espin-Espinoza
Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Alexandra Espin-Espinoza, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement numéro 437-2026 sur le site internet de la Municipalité et sur le babillard prévu à cet effet.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 15e jour de juillet 2026.

Alexandra Espin-Espinoza
Directrice générale et greffière-trésorière